

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 17 juillet 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°3

ARRÊTÉ

portant création des centres de soutien automobile de la gendarmerie de Dôle (Jura) et Vesoul (Haute-Saône).

Du 18 juin 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant création des centres de soutien automobile de la gendarmerie de Dôle (Jura) et Vesoul (Haute-Saône).

Du 18 juin 2009

NOR D E F G 0 9 5 1 5 5 9 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Texte abrogé :

Arrêté du 23 avril 2009 (BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 24. ; BOEM 650.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°25 du 17 juillet 2009, texte 3.

Art. 1er. Les centres de soutien automobile de la gendarmerie de Dôle (Jura) et Vesoul (Haute-Saône) sont créés à compter du 1^{er} septembre 2009.

Art. 2. L'arrêté du 23 avril 2009 portant création des centres de soutien automobile de la gendarmerie de Dôle (Jura) et Lure (Haute-Saône) est abrogé.

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
chef du service des opérations et de l'emploi,*

Philippe MARVILLET.